

COMMUNIQUE

Le Collectif des Groupements de Pharmaciens dit : « Non au TFR de Jean-François Mattei »

Paris, le 26 juin 2003 – Le Collectif des Groupements de Pharmaciens d'Officine, qui réunit les 11 principaux Groupements de Pharmaciens et réunit 11 700 pharmacies d'Officine pour 65% du chiffre d'affaires total de la profession, s'inquiète des orientations que le Ministre de la Santé, Jean-François Mattei, souhaite donner au TFR (Tarif Forfaitaire de Responsabilité).

Avant d'exposer sa position et remettre en perspective les problèmes liés à l'application d'un TFR avec un taux de substitution à 60%, le Collectif des Groupements de Pharmaciens souhaite, à toutes fins utiles, rappeler un certain nombre de chiffres : le déficit de l'Assurance Maladie s'élève pour 2002 à 6,1 milliards d'euros. Le total général des dépenses pour 2002 s'est élevé à 95,3 milliards d'euros dont 14,4 milliards pour le médicament soit seulement 15% du montant total des dépenses. Ces 15% suffisent pourtant à systématiquement symboliser le déficit de l'Assurance Maladie par la Croix Verte et de façon pernicieuse à faire croire aux patients que le pharmacien est le seul coupable de cette situation.

Il faut donc rappeler ici où vont les 14,4 milliards que verse l'Assurance Maladie au titre du remboursement des médicaments :

- A hauteur de 65 %, pour un montant de 9,36 milliards d'euros, ils enrichissent les Laboratoires Pharmaceutiques récemment renommés « Les Entreprises du Médicament » et participent à la rémunération des actionnaires français et étrangers d'entreprises qui visent avant toute chose la rentabilité.
- Ils participent ensuite pour un montant de 2,1% à la TVA. C'est donc 302 millions d'euros qui retournent dans les caisses de l'état.
- Les grossistes sont, eux, rémunérés à hauteur de 10,74% soit 1,54 milliards d'euros.
- Les 22% restants soit 3,2 milliards d'euros rémunèrent les 23 000 pharmacies d'officine qui maillent notre territoire.

Ces chiffres permettent de mieux appréhender la position des pharmaciens face aux dispositions que souhaite prendre Monsieur Jean-François Mattei avec le TFR. Imposer le TFR à tous les produits qui n'auront pas atteint un taux de substitution de 60% sera le coup fatal porté aux génériques : partir du principe que les français, qui ont l'habitude de vivre dans un pays où la santé est « gratuite », acceptent de payer la différence entre le TFR et le principe est une douce utopie. Les Laboratoires Pharmaceutiques qui se doivent de délivrer des dividendes l'ont bien compris, ils s'aligneront donc, sans attendre, sur le prix du TFR pour conserver leurs parts de marché et du même coup limiter leurs pertes. Cette posture attendue des Laboratoires Pharmaceutiques sonnera le glas des génériques et avec eux des Laboratoires Génériques qui assuraient jusqu'à présent une saine concurrence.

C'est pour ces deux raisons vitales que le Collectif des Groupements de Pharmaciens dit : « Non au TFR Mattei ». Et si Monsieur Mattei continue à faire la sourde oreille, Le Collectif des Groupements de Pharmaciens n'hésitera pas à prendre des mesures qui viendront contrecarrer les fausses bonnes idées du Ministre de la Santé.

*Contact Presse : Altedia PR
Catherine Durand : 01.44.91.55.22*

